Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2022-279** **07/04/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/06/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés de BTSA des spécialités Gestion forestière (GF) et Gestion et protection de la nature (GPN) à partir de la rentrée 2024.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : les projets de référentiel rénovés des BTSA spécialité Gestion Forestière et Gestion et protection de la nature.

Textes de référence :
- décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés des BTSA à partir de la rentrée 2024 :

- Gestion Forestière,
- Gestion et Protection de la nature.

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces du 10 décembre 2021.

Les référentiels de diplôme, incluant les référentiels de formation, sont mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

Sont consultables :

- Les projets de référentiel de diplôme rénové des BTSA Gestion Forestière et Gestion et Protection de la Nature
- Les grilles horaires associées à ces diplômes.

Les documents sont mis en ligne à partir du 8 avril 2022 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 1er juin 2022.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr, à la rubrique BTSA – réforme des BTSA – rénovations en cours.

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader. Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 1er juin 2022 par courrier électronique, à l'adresse suivante : renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr

Plusieurs consultations sur les BTSA allant être prochainement en cours, les équipes sont invitées à intituler leur mail : « rénovation spécialité *intitulé à renseigner* – établissement XXX ».

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL